


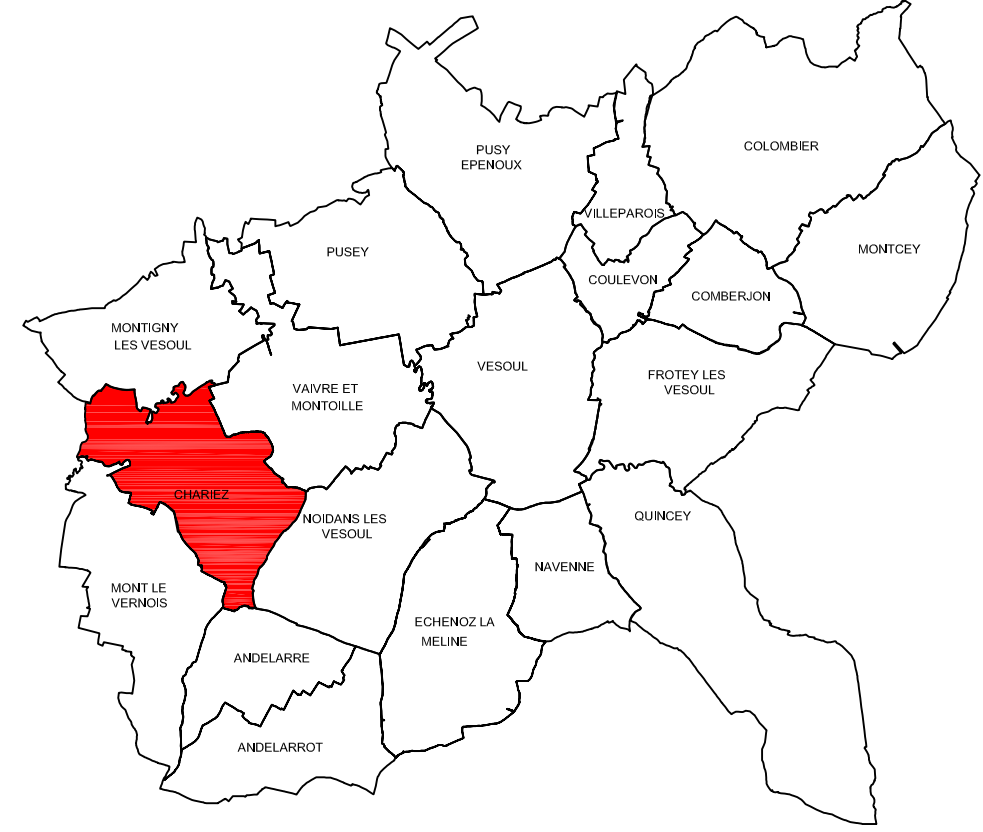
ECHELLE 1 / 2500

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

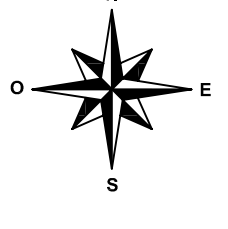


**PLAN LOCAL D'URBANISME
PAN DES SERVITUDES**

CHARIEZ



Echelle : 1 / 5 000



SERVITUDES	
	A1 Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier
	AC1 Servitudes de protection des monuments historiques classés
	AC2 Servitudes de protection des sites classés
	AC3 Servitudes Réserves naturelles
	AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
	AS1i Immédiat
	AS1r approché
	EL7 Servitudes d'alignement
	I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
	G1 Effets létaux significatifs liés à la canalisation gaz
	G2 Premiers effets létaux significatifs liés à la canalisation gaz
	G3 Premiers irréversibles liés à la canalisation gaz
	I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
	I1bis Servitudes relatives à la construction de pipe-lines par la société d'économie mixte des transports pétroliers par pipe-lines (T.E.A.P.L.)
	zone des effets irréversibles petites brèches
	zone des effets irréversibles grandes brèches
	zone des effets létaux significatifs grandes brèches
	zone des effets létaux significatifs petites brèches
	zone des premiers effets létaux grandes brèches
	zone des premiers effets létaux petites brèches
	PT1 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques
	PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications (lignes et installations téléphoniques et télégraphiques)
	PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications (lignes et installations téléphoniques et télégraphiques)
	T1 Servitudes relatives aux chemins de fer
	A4 Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau
	T7 Servitudes aéronautiques de dégagement
	EL11 Servitudes relatives aux interdictions d'accès sur les déviations

